

Octobre
2022



Aménagement d'une zone d'activités à SILLY LE LONG et LE PLESSIS BELLEVILLE (60) Evaluation Environnementale - Résumé non technique



MAITRE D'OUVRAGE :



Madame Francine LOME-GIMENEZ
Ingénieur écologue

Mademoiselle Mylène DAGNICOURT
Chargée d'études Environnement

AREA Conseil
317, rue des Canadiens
76520 Franqueville-Saint-
Pierre

Tél. : 02 35 80 09 08
Fax : 02 35 80 09 28

E-mail : area-conseil@orange.fr



Sommaire

1	DESCRIPTION DU PROJET	5
2	SCENARIO DE REFERENCE	10
2.1	<i>Le milieu physique.....</i>	<i>10</i>
2.2	<i>Le milieu biologique.....</i>	<i>10</i>
2.3	<i>Le milieu humain.....</i>	<i>11</i>
3	ANALYSE DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES DE MANIERE NOTABLE PAR LE PROJET	12
3.1	<i>Évaluation des effets</i>	<i>12</i>
3.2	<i>Hiérarchisation des effets</i>	<i>12</i>
4	<i>DESCRIPTION DES INCIDENCES NEGATIVES ATTENDUES RESULTANT DE LA VULNERABILITE A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES.....</i>	13
4.1	<i>Les risques naturels</i>	<i>13</i>
4.2	<i>Les risques technologiques.....</i>	<i>13</i>
5	<i>SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET RAISONS DU CHOIX.....</i>	14
6	<i>MESURES POUR SUPPRIMER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.....</i>	16

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du site d'étude	5
Figure 2 : Plan d'aménagement de l'opération de ZAC	8
Figure 3 : Scénario retenu - phase 1 - 6 lots + EQJOM	15
Figure 4 : Scénario retenu - phase 2 - 6 lots avec optimisation du découpage foncier	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Matrice d'évaluation des effets du projet	12
Tableau 2 : Niveau de criticité en vue de la hiérarchisation des effets potentiels du projet.....	12
Tableau 3 : Récapitulatif des impacts du projet sur l'environnement avec et sans mesures	19

1 DESCRIPTION DU PROJET

Le périmètre de l'opération se situe à 40 kilomètres au Nord-Est de Paris. Il forme un grand trapèze de 47,2 ha et est situé sur les communes de Silly-le-Long et du Plessis-Belleville, dans le département de l'Oise.

La future ZAC se trouve à la fois dans les communes de Silly-le-Long et du Plessis-Belleville au sein de la Communauté de Communes du Pays de Valois. Elle se trouve actuellement dans le secteur 2AUI et UIb du PLU de Silly-le-Long et dans le secteur 1AUi du PLU du Plessis Belleville. Deux modifications devront être effectuées sur les PLU afin de faire évoluer la zone 2AUI en secteur constructible ; et d'intégrer la ZAC aux PLU de chacune des communes.



Figure 1 : Localisation du site d'étude

Le périmètre envisagé par la CCPV regroupe plusieurs parcelles agricoles, mais également une friche dont la requalification fait partie du projet, et une activité de stockage de granulats de l'entreprise EQIOM.

L'aménagement de cette zone d'activité économique traduit concrètement la réponse aux besoins économique du territoire. Les objectifs poursuivis par l'opération sont les suivants :

- soutenir le développement économique local et développer l'emploi, en bénéficiant de l'axe de communication structurant de la RN2, immédiatement à proximité du site,
- répondre aux demandes d'opérateurs économiques locaux et d'envergure nationale recherchant des emprises pour implanter de nouvelles activités ou pour conforter des activités existantes,
- favoriser une intégration paysagère de la zone en lien avec l'environnement existant,
- intégrer une qualité environnementale dans le projet par la construction de bâtiments de certification environnementale élevée, des aménagements paysagers de qualité et une gestion alternative des eaux de pluie.

Les activités envisagées sur le parc de Silly-le-Long/ Le Plessis-Belleville seront orientées vers la logistique et l'industrie sur des parcelles de grande dimension. Une parcelle située en entrée de parc sera dédiée à l'accueil des services et commerces liés aux entreprises du parc, ainsi qu'à du tertiaire et des équipements publics.

La ZAC sera exemplaire sur le plan environnemental, en définissant dans les pièces administratives du dossier de ZAC (notamment le Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères, Environnementales et Artistiques) des exigences qualitatives et quantitatives particulières sur :

- La gestion de l'eau ;
- La biodiversité ;
- Le bioclimatique et l'énergie ;
- Les systèmes constructifs et matériaux ;
- Les chantier et livraison ;
- La gestion différenciée des espaces.

Enfin, le projet de la ZAC ne se limite pas à celui de la zone d'activités économiques. Il a pour vocation de s'intégrer dans un parcours de visites et de constituer un nouveau lieu de découverte artistique dans le cadre du projet promu par la Communauté de Communes (parc d'œuvres monumentales).

La création de la zone d'activités a pour vocation de développer les activités économiques et l'emploi sur le territoire du Valois et le Département de l'Oise. Suite à l'étude de faisabilité, ainsi qu'aux études préalables, la CCPV souhaite assurer son développement économique en accueillant de nouvelles activités, notamment logistiques, en continuité urbaine du développement d'activités réalisé le long de la RN2 par les communes du Plessis-Belleville et de Silly-le-Long. Le projet permettra de résorber une friche peu valorisante dans la perception du territoire du Valois depuis un axe très structurant et emprunté.

Le projet a servi également de levier pour un projet d'interconnexion du réseau AEP entre Nanteuil-le-Haudouin e Silly-le-Long qui sera concrétisé concomitamment à la ZAC. Cette opération d'aménagement contribue ainsi à une amélioration de la situation de ce territoire.

Les principaux enjeux de ce projet sont :

- ✓ Soutenir le développement économique et développer l'emploi ;
- ✓ Favoriser une intégration paysagère de la zone en lien avec l'environnement existant ;
- ✓ Intégrer une qualité environnementale dans le projet par des aménagements paysagers de qualité et une gestion alternative des eaux de pluies, en résorbant notamment une friche en situation d'abandon ;
- ✓ Inscire la zone d'activités dans un parcours artistique d'œuvres monumentales à l'échelle du territoire du Valois ;
- ✓ Organiser les flux de la voie de Transport Exceptionnel et ceux de desserte de la ZAC ;
- ✓ Sécuriser la RN2 en interdisant le stationnement sauvage de Poids-Lourds ;
- ✓ Promouvoir des continuités écologiques par l'ajout d'essences végétales pour favoriser la biodiversité ;
- ✓ Favoriser la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- ✓ Rendre possible à terme l'usage de l'embranchement ferroviaire pour l'ensemble des activités, dans le cadre d'une desserte renforcée de la ZAC et complémentaire de la desserte routière.

Les parcelles du projet sont principalement occupées par des activités agricoles, mais également par une activité de granulats (EQIOM) et une ancienne friche comportant deux bâtiments à démolir dont la requalification est prévue dans la ZAC. La future ZAC intègre ainsi le projet privé dénommé "Virtuo" qui vient donc en substitution de la friche industrielle existante. A ce titre, la ZAC qui rend faisable ce projet par la desserte de réseaux, en couvrira l'emprise et il a été convenu d'y appliquer les prescriptions de la ZAC. Ce projet a pour corollaire la recomposition foncière de l'activité de granulats "Eqiom". Enfin, le positionnement de l'opération s'inscrit dans une continuité urbaine du développement d'activités le long de la RN2.

En interne, le projet comprend un embranchement ferroviaire existant qui peut constituer à terme un atout pour la zone d'activités.

Le caractère peu valorisant de l'activité de granulats en entrée de zone et la présence de l'embranchement dont le rôle peut être amplifié par la ZAC, justifient l'incorporation de ces emprises dans le périmètre de ZAC.

L'aménagement projeté retenu comprend :

- Les lots 1 à 4 sont dédiés aux activités industrielles et logistiques.
- L'entreprise Eqiom granulat sera intégrée au plan de la ZAC en tant que lot 5 dont la reconversion s'intégrera dans la ZAC.
- Le lot 6 est un programme mixte de type pôle multiservices aux entreprises, pépinière, tertiaires, équipements publics ou collectifs, espace paysager et services liés aux entreprises du parc d'activités.
- Le lot 7 est dédié à l'intégration des infrastructures électriques.



Figure 2 : Plan d'aménagement de l'opération de ZAC

Les activités envisagées sur le parc de Silly-le-Long/ Le Plessis-Belleville seront orientées vers la logistique et l'industrie sur des parcelles de grande dimension. Une parcelle située en entrée de parc sera dédiée à l'accueil des services et commerces liés aux entreprises du parc, ainsi qu'à du tertiaire et des équipements publics.

Ce choix tourné vers les activités de grande dimension a été guidé par les paramètres suivants :

- L'accueil de profils d'activités peu générateurs de rejets et proposant des flux régulés de véhicules,
- Un projet artistique qui, couplé à un projet paysager, ne peut uniquement se développer que sur des façades de grande dimension,
- Une perspective d'aménagement sur un temps court permettant d'éviter un coûteux portage et d'apporter rapidement de nouveaux emplois au territoire.

Les typologies de parcelles varient entre 6 300 m² et 11.8 ha afin de pouvoir accueillir des entreprises de grande taille, inscrites dans un écrin paysager et un projet artistique global.

La parcelle d'entrée est adaptée à un programme mixte de type pôle multiservices aux entreprises, pépinière, tertiaires, équipements publics ou collectifs, espace paysager.

Également en entrée de zone, la parcelle « Eqiom » est adaptée, par son positionnement et la présence de l'embranchement ferroviaire, à une programmation spécifique pouvant jouer à terme un rôle collectif dans la zone d'activités.

2 SCENARIO DE REFERENCE**2.1 Le milieu physique**

Le secteur d'étude se trouve dans la zone centrale du bassin parisien, où affleurent les terrains du tertiaire.

Le site est uniformément plat. La légère déclivité existante entre le Nord et le Sud est faiblement perceptible par le regard humain. Le périmètre du projet est situé sur un plateau à une altitude comprise entre + 112 m et + 118 m NGF.

L'étude climatique du secteur a été faite sur la base des données fournies par les services de Météo-France et notamment les données de la station de Creil. Le territoire est soumis à un climat de type océanique.

Le rapport d'étude de recherche de zone humide n'a pas mis en évidence de circulation superficielle importante même si des circulations d'eau sont susceptibles de se produire au sein des terrains de subsurface (remblais).

Il est important de noter que l'absence de cours d'eau à proximité du site implique qu'aucun exutoire direct des eaux pluviales n'est accessible. Le plus proche, La Nonette se situe à environ 4,5 km au Nord-Est du projet.

La profondeur de la nappe d'eau souterraine au niveau du site du projet est estimée à environ 30 m et est implantée dans la craie.

C'est le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) du Plessis-Belleville-Lagny-le-Sec qui est en charge de la gestion de la desserte en eau potable. Silly-le-Long et le Plessis-Belleville sont alimentées par deux points de captage d'eau potable situés à Lagny-le-Sec dont les périmètres de protection ne concernent pas les parcelles d'implantation de la future zone d'activités. Ce captage se trouve à une distance minimale de 2,5 kilomètres du projet.

Deux autres captages d'alimentation en eau potable existent à proximité de la zone d'étude ; le captage de Nanteuil-le-Haudouin au Nord-Est et le captage de Montlognon au Nord-Ouest. Pour ce dernier, l'aire d'alimentation du captage concerne la partie de la future zone d'activités implantée sur la commune de Silly-le-Long.

2.2 Le milieu biologique

Un inventaire des zones naturelles d'intérêt patrimonial a été effectué dans un rayon de 10 kilomètres autour des parcelles d'implantation de la future ZAC pour mettre en évidence les principaux enjeux naturels reconnus dans l'environnement du projet. Au total, seize zones naturelles d'intérêt reconnu ont été identifiées dans un rayon de 10 kilomètres à partir des limites du périmètre opérationnel, soit : 10 ZNIEFF de type 1, 3 ZNIEFF de type 2, 2 sites Natura 2000, 1 PNR (Parc Naturel Régional).

Le diagnostic écologique des territoires visés par le projet construction de la zone d'aménagement concertée (ZAC) constitue la synthèse et l'analyse des enjeux écologiques potentiels du secteur visé par le projet d'aménagement.

Au regard des expertises de terrain, nous attribuons un enjeu écologique modéré à l'ensemble des haies qui ceignent les espaces ouverts de la zone du projet, de par leur fonction supérieure pour les activités de nidification, de refuge et de migration de l'avifaune. Pour la zone de friche située à l'extrémité Nord de l'aire d'étude, nous définissons également un enjeu écologique modéré puisque ce secteur accueille une diversité relativement élevée de passereaux.

Pour l'ensemble des espaces ouverts, nous définissons un enjeu écologique faible, en raison de la très faible diversité faunistique et floristique recensée dans ces milieux et du contexte fortement anthropisé du secteur. Ces milieux sont marqués par une naturalité très faible, une forte homogénéité et par l'absence de continuité écologique en leur sein. Il s'agit de cultures intensives ceinturées de part et d'autre par d'importants axes routiers (N2) et par une voie ferrée très fréquentée. Au même titre que les champs ouverts, nous définissons un enjeu faible pour l'enceinte de l'entreprise de granulats. Le caractère très rudéral et la forte présence humaine liée à ce secteur justifient ce constat.

2.3 Le milieu humain

Silly-le-Long et Le Plessis-Belleville sont deux communes de l'Oise situées dans le canton de Nanteuil-le-Haudouin et appartiennent à la Communauté de Communes du Pays de Valois. Les éléments fournis dans l'étude d'impact regroupent les résultats émanant du dernier recensement de population effectué en 2019 par l'INSEE.

Il n'y a pas de bâtiments d'habitation dans la zone de projet qui est relativement éloignée de tous bourgs et hameaux. L'habitat ne représente pas d'enjeu de contrainte particulière pour le projet.

Au niveau de la zone d'emprise du projet, ce sont 5 exploitations agricoles qui sont impactées. Ces exploitations présentent les caractéristiques typiques des exploitations de la petite région agricole « Valois et Multien » : elles sont de très grande taille et leurs activités sont dominées par la production de céréales et d'oléo-protéagineux.

Les parcelles d'implantation de la future ZAC ne sont pas concernées par le périmètre de protection des monuments historiques, l'église de Silly-le-Long étant située à environ 1,8 km du projet.

Il n'existe pas de site classé sur le territoire des communes concernées par l'implantation de la future ZAC. Les autres villages aux alentours ne disposent pas de patrimoine classé ou inscrit.

Aucun Site Patrimonial Remarquable n'a été instauré, sur ou à proximité, de la zone de projet.

Concernant le patrimoine archéologique, le maître d'ouvrage de l'opération a interrogé les services compétents, à savoir la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Picardie (D.R.A.C.), sur l'opportunité de réaliser un diagnostic préventif sur cette zone de projet. Cette dernière a prescrit ce diagnostic qui devrait être réalisé à l'automne 2022. Selon les résultats, des fouilles pourront être réalisées.

3 ANALYSE DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES DE MANIERE NOTABLE PAR LE PROJET

3.1 Évaluation des effets

L'évaluation des effets du projet a été réalisée à travers la mise en place d'une matrice croisant le milieu récepteur avec l'impact potentiel. Cette méthode permet d'avoir une estimation *qualitative* des effets du projet sur l'environnement sur la base de la matrice de Fecteau.

Ont été recensés 17 effets dont :

- 5 d'importance majeure ;
- 10 d'importance moyenne ;
- 2 d'importance mineure.

Un tel projet affecte donc de façon significative l'environnement.

Tableau 1 : Matrice d'évaluation des effets du projet

Milieux récepteurs	Effets potentiel	Intensité	Étendue	Durée	Importance
Sol et sous-sol	Imperméabilisation du sol	Forte	Ponctuelle	Permanente	MAJEURE
	Contamination du sol par des substances nocives	Moyenne	Ponctuelle	Temporaire	MINEURE
Eaux	Augmentation du ruissellement	Forte	Locale	Permanente	MAJEURE
	Gestion des eaux usées	Moyenne	Locale	Permanente	MOYENNE
	Alimentation en AEP	Faible	Locale	Permanente	MOYENNE
Atmosphère	Pollution de l'air	Faible	Locale	Permanente	MOYENNE
	Pollution sonore	Faible	Locale	Permanente	MOYENNE
Paysage	Modification du paysage	Forte	Locale	Permanente	MAJEURE
Flore et faune	Destruction de niches écologiques	Moyenne	Locale	Permanente	MOYENNE
	Création de nouvelles niches écologiques	Moyenne	Locale	Permanente	MOYENNE
	Perte de biodiversité	Faible	Locale	Permanente	MOYENNE
	Arrivée d'une nouvelle biodiversité	Moyenne	Locale	Permanente	MOYENNE
Économie	Requalification d'une friche industrielle	Forte	Locale	Permanente	MAJEURE
	Création d'emplois	Forte	Régionale	Permanente	MAJEURE
Infrastructures et les réseaux	Création de voies de communication – Sécurisation TE	Forte	Régionale	Permanente	MAJEURE
	Augmentation de la circulation	Moyenne	Locale	Permanente	MOYENNE
	Problèmes de sécurité	Moyenne	Ponctuelle	Temporaire	MINEURE

3.2 Hiérarchisation des effets

Le tableau ci-dessous présente donc, grâce à cette méthode d'évaluation des effets potentiels, les préoccupations environnementales sur lesquelles l'élaboration du projet a été particulièrement ciblée afin d'arriver à une criticité résiduelle nulle ou, le cas échéant, de prévoir des mesures de réduction et de compensation adéquates présentées dans la partie « Mesures d'évitement, de réduction et de compensation ».

Tableau 2 : Niveau de criticité en vue de la hiérarchisation des effets potentiels du projet

Milieux récepteurs	Effets potentiels	Qualité	Importance	Probabilité d'occurrence	Criticité
Sol et sous-sol	Imperméabilisation du sol	-	5	3	- 15
	Contamination du sol par des substances nocives	-	1	1	-1
Eaux	Augmentation du ruissellement	-	5	3	- 15
	Gestion des eaux usées	-	3	3	-9
	Alimentation en eau potable	-	3	3	-9
Atmosphère	Pollution de l'air	-	3	2	-6
	Pollution sonore	-	3	2	-6
Paysage	Modification du paysage	-	5	3	-15
Les éléments biologiques	Destruction de niches écologiques	-	3	2	-6
	Perte de biodiversité	-	3	2	-6
	Création de nouvelles niches écologiques	+	3	3	+9
	Arrivée d'une nouvelle biodiversité	+	3	3	+9
Économie	Requalification d'une friche industrielle	+	5	3	+15
	Création d'emplois	+	5	3	+15
Infrastructures et les réseaux	Création de voies de communication	+	5	3	+15
	Augmentation de la circulation	-	3	3	-9
	Problèmes de sécurité	-	1	2	-2

Deux extrêmes sont ici mis en évidence :

- ☞ une criticité de -15 qui correspond à des effets potentiels néfastes pour l'environnement et pour lesquels des éléments sont prévus dans le projet ;
- ☞ une criticité de +15 qui correspond à des effets potentiels bons pour l'environnement du fait de l'intitulé même du projet.

Les points sur lesquels une attention particulière a été portée sont donc :

- ☞ l'intégration paysagère du projet ;
- ☞ la gestion des eaux pluviales et du ruissellement ;
- ☞ la perte de terres agricoles.

4 DESCRIPTION DES INCIDENCES NEGATIVES ATTENDUES RESULTANT DE LA VULNERABILITE A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES

4.1 Les risques naturels

⇒ Compte tenu que l'ensemble de l'aire d'étude est inscrit dans une zone de sismicité très faible (niveau I) et de la nature du projet, aucune règle de constructions parasismiques n'est applicable.

⇒ L'ensemble des terrains concernés par la future ZAC est inscrit dans un secteur d'aléa faible vis-à-vis du risque de mouvements de terrain dû au phénomène d'hydratation et de déshydratation des sols argileux.

⇒ L'ensemble des terrains concernés par la future ZAC est inscrit dans un secteur présentant une faible sensibilité au risque d'inondation par remontée de nappes.

4.2 Les risques technologiques

Le risque technologique réside principalement dans la présence d'établissements classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

L'établissement le plus proche se situe dans le périmètre opérationnel, il s'agit d'Eqiom Granulats soumis au régime de l'enregistrement pour la rubrique n° 2517 : Produits minéraux ou déchets non dangereux inertes (transit).

5 SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET RAISONS DU CHOIX

Un premier diagnostic a été réalisé par CHEMIN FAISANT / VERDI INGENIERIE. Il comporte deux parties :

- ✚ un diagnostic urbain et paysager qui comporte plusieurs volets ;
 - ✓ Une analyse urbaine ;
 - ✓ Une analyse fonctionnelle ;
 - ✓ Une analyse paysagère ;
 - ✓ Une analyse réglementaire ;
 - ✓ Une analyse du foncier.

- ✚ un diagnostic technique qui a pour objet l'analyse géologique, hydrogéologique et VRD du site envisagé pour le projet de création d'une zone d'activités. Ce diagnostic s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'étude de faisabilité de la création de la ZAC.

En conclusion du diagnostic, la liste des avantages et inconvénients du site se présente de la manière suivante :

Avantages :

- une accessibilité par le réseau ferré marchandises (embranchement existant),
- une bonne accessibilité routière (renforcée par l'achèvement de l'échangeur avec la RN2),
- un foncier maîtrisable,
- la présence des réseaux AEP, Télécom et BT sur le site,
- une très bonne visibilité depuis un axe routier passant (RN2),
- la présence d'un réseau gaz à proximité du site évitant d'avoir à traverser la RN2,
- la présence d'un horizon géologique permettant une infiltration des eaux pluviales et des eaux usées traitées,
- l'absence de zone humide sur le site,
- un impact limité sur des enjeux écologiques localisé principalement sur le pourtour de la zone et avec lesquels il paraissait aisé de composer,

Inconvénients :

- une urbanisation qui participe à la disparition des terres agricoles,
- un site distant des équipements urbains proches (gare, poste, commerces...),
- une forte visibilité dans un paysage agricole de plaine uniformément plat,
- un site inaccessible par les déplacements doux,
- l'absence de réseau d'assainissement (EU et EP),
- l'absence d'exutoire EP à proximité du site (pas de cours d'eau),
- une entrée de zone à partager avec l'itinéraire préexistant des transports exceptionnels

Ces éléments ont permis la comparaison des scénarios afin de définir le scénario de moindre impact dans la logique de la doctrine « EVITER - REDUIRE - COMPENSER ».

A ce stade, sur la base des intentions d'aménagement, plusieurs scénarios ont été étudiés. Le scénario retenu pour l'opération est celui qui comporte une capacité d'évolution en gardant la possibilité d'incorporer à terme la parcelle d'exploitation de granulats dans un projet de reconversion et en mettant à profit l'embranchement ferroviaire pour la collectivité des entreprises de la zone.

Il présente les avantages suivants :

- Une offre dominante de dimensionnement de parcelles adaptées aux attentes de grandes entreprises,
- Une voie structurante interne avec une raquette de retournement, constituant une desserte autonome à l'ensemble du parcellaire,
- Un phasage de l'opération, avec une capacité d'intégrer la parcelle Ekiom en reconversion.

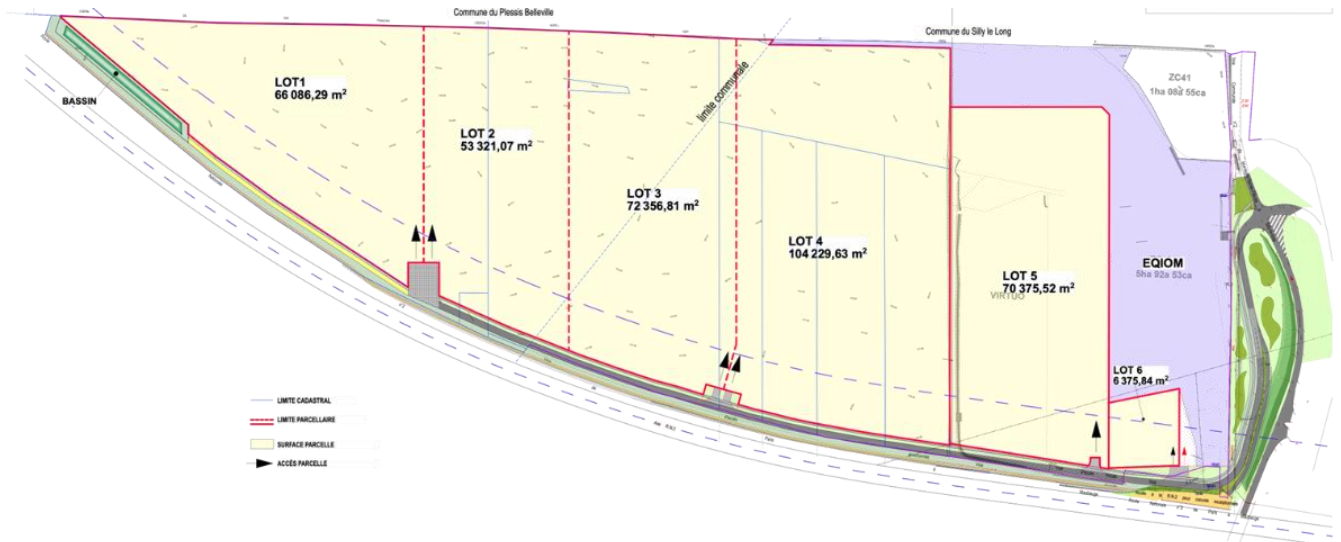


Figure 3 : Scénario retenu – phase 1 – 6 lots + EQIOM

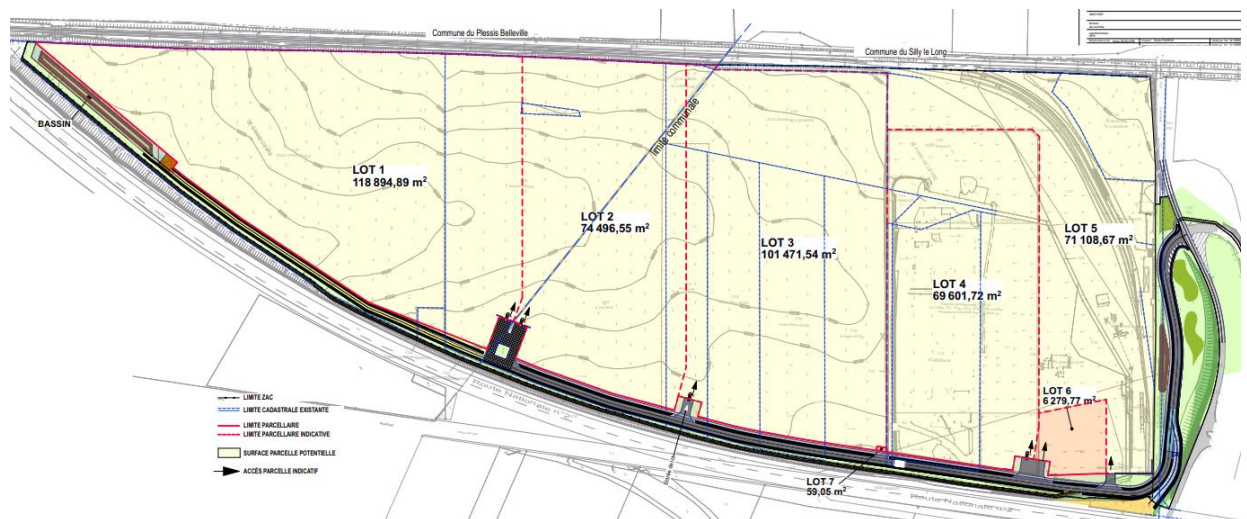


Figure 4 : Scénario retenu – phase 2 – 6 lots avec optimisation du découpage foncier (fusion des lots initiaux 1 et 2), du bassin d'infiltration des eaux pluviales et de l'entrée de zone

Le projet d'aménagement a également fait l'objet d'une étude de scénarios sous l'angle de l'assainissement des eaux usées. Le choix s'est porté sur l'assainissement autonome tel que l'avait déjà orienté le PLU de Silly-le-Long, dans le sens où le niveau limité des rejets des activités choisies l'emporte sur une solution de raccordement à un réseau collectif :

- porteuse à moyen terme de dysfonctionnements importants vers la STEP de Nanteuil le Haudouin,
- très impactante sur la STEP de Lagny-le-Sec, en sous-capacité en temps de pluie en raison d'un réseau unitaire, et sur le milieu naturel sensible de la Nonette.

6 MESURES POUR SUPPRIMER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

La détermination des mesures correctives repose sur une démarche d'analyse et de mesures d'évitement, puis de réduction et, en dernier lieu, de mesures de compensations des effets résiduels.

Thématiques	Effets potentiels du projet	Mesures proposées	Suivis
MESURES LIEES AU TRAVAUX			
Sécurisation du chantier	Risque lié à la circulation routière	Mise en place de clôtures autour du chantier Neutralisation des travaux en fin de semaine Signaux sonores des engins lors des manœuvres de marche arrière	<p>Les modalités de mise en place se feront sous la forme d'une charte «Chantier Vert» réalisée par l'aménageur et qui s'imposera à tous les intervenants.</p> <p>Les entreprises retenues devront justifier de leurs méthodes de travail au regard de la réduction des nuisances des travaux sur l'environnement.</p>
Bruit	Nuisance	Planification des interventions bruyantes préférentiellement menées en milieu de journée Choix du matériel et organisation du chantier	
Poussières	Envol en période sèche	Arrosage des voies de circulation Bâchages des camions pour le transport de matériaux fins	
Qualité de l'air	Nuisances olfactives	Limitation des émanations	
Circulation	Perturbations liés à l'approvisionnement du chantier	Plan de circulation	
Archéologie	Découvertes éventuelles de vestiges archéologiques	Réflexions avec la DRAC en cas de découverte	
Terre végétale	Perte de la valeur agronomique de la terre végétale	Mesures de stockage sur site Plan de circulation pour éviter tout tassement préjudiciable des sols	
Propreté du chantier	Risque pour la circulation routière	Plan de circulation, nettoyage des véhicules	

Thématiques	Effets potentiels du projet	Mesures proposées	Suivis
	Déchets de chantiers	Gestion des déchets de chantier	
Pollution accidentelle	Fuites d'hydrocarbures Augmentation des matières en suspension (MES)	Mise en place d'ouvrages de rétention et de gestion des éventuelles pollutions	
MESURES LIEES AU PROJET			
Eaux souterraines	Pollution des eaux souterraines	Assainissement autonome des eaux usées Gestion des eaux pluviales / Techniques alternatives et phyto-épuration	Entretien du réseau de noues jusqu'à l'exutoire par la collectivité qui garde la maîtrise foncière des voiries et de ses accotements.
Eaux superficielles	Pollution des eaux superficielles	Choix des ouvrages de gestion des eaux pluviales établis en concertation avec les services techniques compétents. Mise en place d'une vanne d'arrêt à l'aval du projet permettant un confinement en cas de déversement.	
Aménagement paysager / Biodiversité	Visibilité des riverains Intégration du projet	Des essences locales adaptées Création d'une mosaïque d'habitats	L'aménageur retenu désignera un écologue pour une mission de suivi environnemental du chantier.

Thématiques	Effets potentiels du projet	Mesures proposées	Suivis
	<p>Difficultés de liaisons entre les éléments écologiques environnants</p>	<p>Des plantations pour une gestion économe en eau et en entretien</p> <p>Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts - Démarche Zéro-Phyto</p> <p>Aménagement des noues (phytoépuration)</p> <p>Perméabilité du périmètre pour la faune (maintien des haies périphériques - corridors écologiques)</p>	<p>Cet écologue sera dans un premier temps chargé d'établir un guide environnemental de chaque secteur concerné par des travaux, sur la base des connaissances existantes (inventaires et évaluations des impacts) et d'une visite de terrain. Une fois validé par le maître d'ouvrage, ce guide sera transmis au personnel chargé des opérations de chantier.</p> <p>Le suivi consistera ensuite à effectuer une sensibilisation préalable et à réaliser des visites de terrain.</p> <p>Effectuées de façon inopinée, ces visites permettront au maître d'ouvrage de s'assurer de la bonne réalisation des mesures environnementales. En cas d'écart, l'écologue aura pour mission de proposer au maître d'ouvrage des mesures en vue de corriger ou de compenser les impacts n'ayant pu être évités.</p>

Le tableau suivant permet d'évaluer la qualité environnementale du projet. En effet, ce projet intègre de nombreuses mesures ERC afin de réduire voire d'éviter les impacts négatifs sur l'environnement.

Tableau 3 : Récapitulatif des impacts du projet sur l'environnement avec et sans mesures

Impacts sur l'environnement				
--	-	0	+	++
Impact négatif	Faible impact négatif	Pas d'impact	Faible impact positif	Impact positif

0⁻ : impact négatif réduit ou compensé mais pas totalement éliminé en phase travaux

Impacts...	Impacts potentiels avant mesures correctives		Avec mesures d'évitement, de réduction et de compensation intégrées dans le projet	
	Temporaire	Permanent	Temporaire	Permanent
...sur le sol et le sous-sol	-	--	0 ⁻	0+
...sur les eaux souterraines	0	0	0	0
...sur les eaux superficielles	--	-	0 ⁻	0
...sur la climatologie	0	0	0	0
...sur le paysage	-	--	0 ⁻	++
...sur la flore	-	-	0 ⁻	+
...sur la faune	-	-	0 ⁻	++
...sur les logements et les biens	0	0	0 ⁻	0+
...sur la commodité du voisinage	0	0	0 ⁻	0
...sur les activités socio-économiques et les équipements	0	+	0	++
...sur les infrastructures et les réseaux	0	-	0	+
...sur le patrimoine	0	0	0	+
...par le bruit	-	-	-	0
...sur la qualité de l'air	-	-	-	0
...sur la sécurité	-	-	0 ⁻	+

La lecture de la dernière colonne de ce tableau permet de dire que le projet est de bonne qualité avec très peu d'impacts négatifs et de très nombreux impacts positifs comparé à l'état initial du site.